

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D e L'OISE

COMMUNE D e FRANCASTEL

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de  
l'environnement  
~~Opérations soumises à la procédure  
d'autorisation « eau »~~

relatif à : la demande d'exploitation  
du Parc éolien "Moulin Malinot"  
déposé par la société ENERTAS,  
Communes de Francastel, Rotangy,  
Auchy-la-Montagne et Vieffilleux.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

Projet de la société ENERTRAG dénommé "parc éolien Paulin  
Pailinat" regroupant onze générateurs et deux postes de livraison  
sur le territoire des communes de Rotancy, Archy la Montagne,  
Francastel et Vieuvillers.

En exécution de l'arrêté du 27 mai 2011  
de Monsieur le préfet de Madame la Préfète de l'Aisne.

je, soussigné(e), Monsieur Jean-Louis SEVEQUE

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

, du 06 septembre 2011 au 07 octobre 2011

les 06 septembre 2011 de 15 à 00 et de 11 à 00

08 septembre 2011 de 09 à 00 et de 11 à 00

25 septembre 2011 de 09 à 00 et de 11 à 00

30 septembre 2011 de 14 à 00 et de 14 à 00

07 octobre 2011 de 17 à 00 et de 17 à 00

les observations du public.  
A Francastel

le 06 septembre 2011

signature


## Première journée :

le 06 septembre 2011 de 15<sup>00</sup> à 18<sup>00</sup> et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup>

NEANT

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

 Déposée le 06/09/2021 par email

Fwd: Enquête publique parc éolien Moulin Malinot

Bonjour  
Stop aux éoliennes  
Pour tout le monde et les animaux  
STOP STOP STOP

①

Merci

----- Forwarded message -----

De : Nanou Naan  
Date: sam. 28 août 2021 à 11:28  
Subject: Enquête publique parc éolien Moulin Malinot  
To:

STOP aux éoliennes  
Merci pour nous et les animaux

Bonne journée

2  Déposée le 08/09/2021 par email

Enquête publique parc éolien Moulin Malinot

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Oise.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

[logo]  
Gérard ROLLIN  
Chef de service commercial Eolien  
Tél. 06 61 09 09 27  
gerard.rollin@colas.com

[ligne]  
DIRECTION GENERALE FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX - FRANCE  
<http://www.colas.com>  
[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

②

 image001.png

 image002.jpg

 image003.jpg

 image004.jpg

 image005.jpg

 image006.jpg

 image007.jpg

 image008.jpg





Déposée le 16/09/2021 par email

A l'attention de M. J. Louis SEVEQUE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PARC EOLIEN MOULIN MALINOT

Madame,

Lors de la séance du 08 septembre 2021, le Conseil Municipal a mis un avis D'FAVORABLE sur le projet du parc éolien MOULIN MALINOT

Par conséquent, je vous prie de trouver ci-joint la délibération visée par la Préfecture. Je vous prie de bien vouloir tenir compte de cette décision dans le registre d'enquête et de bien vouloir accuser réception du présent mail.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

POUR M. LE MAIRE

Marie-France POREE  
Secrétaire de Mairie

Mairie

2 rue du Pressoir 60360 Le GALLET

Tel/fax : 03 44 13 01 31

secrétariat ouvert le lundi de 8 heures 30 à 12 heures le jeudi 8 heures 30 à 12 heures et le mercredi de 18 heures à 19 heures 30

commune-legallet@wanadoo.fr

www.legallet.fr

3



ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN  
MOULIN MALINOT-DELIB\_080921N1-  
DE-1-1\_1.pdf



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE ST JUST EN CHAUSSEE



**MAIRIE DE LE GALLET 60360**  
**EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**(séance du 08 septembre 2021 - 19h45)**

Date de la convocation : 25 août 2021  
date de l'affichage : 08 septembre 2021  
Nombre de Présents : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt et un le neuf juin à dix-neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire. (le lieu d'accueil de la réunion permet d'appliquer les mesures barrières dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 / ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et li du 14 novembre 2020)

**Étaient présents :** M. KAMÉLI Stéphane, GOUGE Bernard, Mmes DUMAST Céline, THÉVENON Annie, LALOT Isabelle, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. DEMAZIER Fabien, COUPLET Nicolas, BOUSSIFET Arnaud

Mme Isabelle LALOT est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE N°1 ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN MOULIN MALINOT**

M. Le Maire rappelle que l'enquête publique environnementale sur le projet de la Société ENERTRAG dénommé « Parc éolien Moulin Malinot » regroupant 11 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Rotangy, Auchy La Montagne, Francastel et Vieffvillers a été reportée et se déroule actuellement (soit du 06 septembre 2021 au 07 octobre 2021)  
Il précise que sur le secteur Nord-Ouest de l'Oise (Communauté de Communes de la Picardie Verte/Communauté de Communes de l'Oise Picarde et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis), on dénombre 168 éoliennes construites et 125 éoliennes en projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,  
Considérant les précédentes délibérations (22 octobre 2014, 25 mai 2016, 31 janvier 2018, 05 février 2020, 09 juin 2021) où l'assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien,  
Considérant les réponses négatives d'administrés reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne via le bulletin communal,  
Considérant les trois indicateurs classés de la DREAL définissant LE GALLET en zone rouge de saturation,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré**  
**CONFIRME à l'unanimité un avis défavorable pour le projet de développement « Parc éolien Moulin Malinot » pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le  
Le Maire  
Mathieu BOUREUX

Annexe Remarque 3



Handwritten initials or mark in the bottom right corner.

PERMANENCE N° 2

Le 18 septembre 2021 de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>.

FIN DE LA PERMANENCE N° 2.

21/09/2021

ironique

ot : 16:30 Valide :



Modéré :



mité un avis défavorable au projet "Parc éolien Moulin Malinot"  
ux personnes en charge de ce dossier. Je vous saurai gré de bien vouloir

4

1/1

PARC EOLIEN

Numéro : 4

Date de dépôt : 20/09/2021

Heure de dépôt : 16:30

Valide :

Modéré :

Observation : ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN MOULIN MALINOT

Madame, Monsieur,  
Je vous informe que le Conseil Municipal lors de la séance du 13 septembre 2021 a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet "Parc éolien Moulin Malinot"  
Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette décision à M. Le Commissaire Enquêteur et aux personnes en charge de ce dossier. Je vous saurai gré de bien vouloir m'adresser un accusé de réception du présent mail.  
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire de mairie  
Marie-France POREE  
MAIRIE DE LE SAULCHOY  
41 Place Marcel Dassault  
60 360 LE SAULCHOY  
Tél/Fax 03 44 82 91 51  
communelesaulchoy@orange.fr  
secrétariat ouvert le lundi de 14 heures à 19 heures et le jeudi de 14 heures à 17 heures

14

Nom :

Adresse :

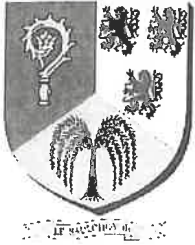
Cedex : 0

Ville :

Email : communelesaulchoy@orange.fr

Téléphone :

Fichier : AVIS PROJET PARC EOLIEN MOULIN MALINOT -DELIB\_130921N10-DE-1-1\_1 (1).pdf



Annexe 4

## MAIRIE DE LE SAULCHOY

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE ST JUST EN CHAUSSEE

### EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 13 septembre 2021 )

Date de la convocation : 30 août 2021

Date de l'affichage : 13 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt et un le treize septembre à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Eric MICLOTTE Maire. (le lieu d'accueil de la réunion permet d'appliquer les mesures barrières dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 / ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)

#### Étaient présents :

M.M LUCAS J. Louis, VILLIERS Dominique, Mmes MARTIN Elodie, DEBONNAIRE Caroline, DE BAETS Laurent, DAUTEUIL Bertrand, CARON Mickaël, LUCAS Ludovic, MONTEIRO Manuel,

#### Absent excusé : M. DUCOUSSO William

M. VILLIERS Dominique est nommé secrétaire de séance

### ORDRE N°10 AVIS PROJET PARC ÉOLIEN DU MOULIN MALINOT

M. Le Maire rappelle que l'enquête publique environnementale sur le projet de la Société ENERTRAG dénommé « Parc éolien Moulin Maginot » regroupant 11 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Rotangy, Auchy La Montagne, Francastel et Vieffvillers a été suspendue par arrêté préfectoral ; Elle sera très probablement reportée du 06 septembre 2021 au 07 octobre 2021.

Il précise que sur le secteur Nord-Ouest de l'Oise (Communauté de Communes de la Picardie Verte/Communauté de Communes de l'Oise Picarde et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis), on dénombre 168 éoliennes construites et 125 éoliennes en projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant les précédentes délibérations (du 1<sup>er</sup> juillet 2021, 1<sup>er</sup> février 2021) où l'assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien,

Considérant les réponses négatives d'administrés reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne via le bulletin communal,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré**

**CONFIRME un avis défavorable à tout développement éolien sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)**

**ÉMET par conséquent un avis défavorable pour le projet « Parc éolien Moulin Malinot »**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le 16 septembre 2021

  
LE MAIRE  
ERIC MICLOTTE



PARC EOLIEN

Numéro : 5 Date de dépôt : 21/09/2021 Heure de dépôt : 09:50 Valide :  Modéré :

Observation : Bonjour,

J'apporte tout mon soutien au développement de la filière éolienne française et plus particulièrement dans les Hauts de France où je réside. Energie verte dont nous avons tous besoin afin de lutter contre les émissions de CO2 et atteindre les objectifs fixés à la filière par l'Europe et les différents gouvernements français. Comme l'indique le documentaire diffusé sur BFM le 20/09, l'écrasante majorité de la population française est favorable au déploiement de ces jolis moulins, pourvoyeurs d'emplois, de retombées économiques locales et qui participe au mix énergétique français tout en étant décarboné. Les petits soucis associés au lancement de cette filière sont en train d'être gommés (collision avec certains oiseaux, "nuisance sonore" quasi inexistante dorénavant etc.) Ce projet en particulier répond à des critères précis et favorables : inclus dans les anciennes Zones de Développement Eolien, dans le Schéma Régional Eolien, sans sensibilité environnementale particulière et dans la continuité de projets déjà existants.

OUI aux énergies renouvelables et à l'éolien en particulier ici !!!

Nom : OSSART G.

Adresse : Rue du 8 mai

Cedex : 80470

Email : opethmaniac@hotmail.com

Fichier :

Ville : AILLY SUR SOMME

Téléphone : 06.24.61.78.89





Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021

ID : 060-216001818-20210917-202120-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE CROQC

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui ont pris  
au Conseil part à la  
Municipal Délibération

**Séance du vendredi 17 septembre 2021**

11 08 06

Date de la convocation  
08 /09/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de M. GREVIN Jean-Pierre, Maire.

Date d'affichage : 08 /09/2021

Présents : Messieurs GREVIN, DECAUX, DIMPRES, GERME  
Mesdames BAUMER, GODEBERT

Absents(e) excusés(e) : RAOUL, NOGUEIRA

Procuration : M. RAOUL a donné procuration à M. DECAUX

Secrétaire de séance : Mme GODEBERT Lucie.

**OBJET : Demande d'exploitation : « Parc éolien Moulin Malinot » société ENERTRAG Picardie Verte IV Francastel, Rotangy, Auchy-La- Montagne, Viefvillers -Délibération N°2021/20**

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande d'exploitation du parc éolien « Moulin Malinot » présentée par la société Enertrag Picardie Verte IV, sise 4-6 CAP Cergy Bat B, 4 Rue des Chauffours 9500 CERGY PONTOISE prévoyant l'exploitation de onze aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Francastel, Rotangy, Auchy-La-Montagne et Viefvillers.

Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type d'installations et l'état de saturation engendré,

Considérant l'impact négatif environnemental, et notamment la pollution visuelle engendrée,

Considérant l'impact sur la valeur immobilière,

Après délibération et vote à **06 voix contre** (dont 01 voix par procuration), 0 voix Pour et 01 voix Abstention,

Le conseil donne un avis **DEFAVORABLE** sur ce projet.

Et ont signé les Membres présents  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,



**J-P GRÉVIN**  
Maire

# PERMANENCE N°3

Le 25 ~~octobre~~ 2021 de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>  
Septembre

Fabre Lauret Virginie, exploitante agricole à Auchy la montagne  
favorable au projet éolien le moulin malinot.



Martine Lucas propriétaire à Rotangy

avis favorable au projet éolien le Moulin Malinot  
Après plus de 14 ans de tergiversations !!



La solution éolienne a montré ses limites pour lutter contre le dérèglement  
climatique et la présence dans le mix énergétique est insignifiante. Cependant  
notre territoire a déjà fortement participé à son développement et il est tant  
aujourd'hui de dire "STOP", il y a eu assez. Et tant qu'il y a, une  
grande partie de nos administrés n'en valent plus, d'autant qu'ils devraient  
avoir que les nuisances et aucune amélioration des conditions de vie.

En conséquence, je suis totalement opposé à ce projet. D. BARON



FIN DE LA PERMANENCE.



Avis sur le projet

M. le Commissaire enquêteur,

Je m'oppose à tous les nouveaux projets éoliens sur le secteur pour les raisons suivantes :

- les éoliennes ne contribuent pas à la lutte contre le réchauffement climatique, qui devrait être la priorité
- les éoliennes fonctionnent environ 25% du temps. Pour les 75% restants, il faut des moyens classiques de production capables de répondre instantanément : centrales gaz ou charbon
- le recyclage des éoliennes pose problème
- les éoliennes consomment beaucoup de terres rares
- les éoliennes consomment des terres agricoles
- le nombre d'emplois créés est dérisoire au regard des sommes investies au profit d'industriels étrangers et de promoteurs
- et surtout, le secteur est déjà surchargé en éoliennes. La commune du Gallet est classée rouge pour chacun des 3 indicateurs de saturation proposés par la DREAL. STOP, CA SUFFIT !

Le ras-le-bol monte dans la population. Il n'est pas besoin de sortir de l'ENA pour deviner que ça finira comme la crise des gilets jaunes, comme à chaque fois que la population n'est pas écoutée. J'invite M. le Commissaire enquêteur à faire un sondage dans la rue (sortie d'école, devant les commerces, ou en porte-à-porte) pour se faire une idée du ressenti réel des habitants.

Je vous prie d'agréer, M. le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations,

Mathieu BOUREUX  
Maire de Le GALLET  
Vice-président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde

27 rue de la Sablonnière  
60360 Le GALLET

15  Déposée le 26/09/2021 par email

Eoliennes

Bonjour,  
Nous sommes contre ce projet. Nous avons l'impression d'être envahis. Trop, c'est trop !  
Quid du bilan carbone des éoliennes ? Et qu'est-il prévu pour le démantèlement des éoliennes ?  
L'enrichissement des propriétaires terriens nous semble le seul intérêt.

Laurence et Didier Baeckeroot

Laurence et Didier





Déposée le 27/09/2021

Bonjour

Devant la levée de boucliers des anti éoliens et le peu de réaction (quasi inexistante) des propriétaires et locataires des parcelles concernées par l'implantation des éoliennes du projet Moulin Malinot, je tiens à donner mon avis sur ce sujet épineux .

Je suis moi même propriétaire avec ma soeur d'une parcelle située sur la commune de Rotangy .

Juste un rappel historique du projet .

La société Enertrag a commencé ses démarches AVANT 2006 ( donc plus de 15 ans ) puisque la 1ère promesse de bail a été signée fin 2006.

A l'époque, le parc éolien était à ses débuts et il n'y avait que le parc de Chemin Blanc et Demie lieue ( Crèvecoeur, Francastel et Viefvillers) en cours de réalisation puisque les 1ers contrats avaient été signés en 2002 et l'inauguration n'a eu lieu qu'en octobre 2012 .

Donc, quand nous avons signé en 2006, il n'y avait pas d'éoliennes construites !

Notre dossier a donc traîné jusqu'à maintenant et entre temps d'autres projets sont sortis, provoquant la colère des habitants de la région.

Notre projet est donc pénalisé par l'arrivée de tous ces nouveaux projets !!!!

Je lis dans certaines pétitions que les « affreux propriétaires » vont s'en mettre plein les poches ....

Devant les fantasmes de certains qui pensent que nous sommes d'horribles capitalistes, je voudrais simplement leur dire qu'ils ne connaissent rien au système du fermage qui est loin d'être d'une rentabilité extraordinaire car les loyers sont indexés chaque année et il y a même des années où ils baissent et que les impôts fonciers augmentent eux régulièrement chaque année.

Les terres sont le plus souvent le fruit d'héritage transmis depuis des générations et non d'investissements spéculatifs récents.

D'autre part, les agriculteurs qui sont contre auraient sûrement eu une attitude différente si leur parcelle avait été choisie il y a plus de 15 ans et je doute fort qu'ils auraient refusé ...

Je reconnais que le paysage est modifié surtout dans les régions sans relief mais qui n'ont quand même pas un intérêt touristique très significatif.

Les arguments des opposants sont bien sûr recevables .

Cependant je tiens à rappeler que la plupart des villages sont maintenant défigurés par les poteaux de la fibre et les fils qui « pendouillent » des râteaux et que tout le monde est ravi d'être équipé de ladite fibre !!

Les habitants sont également reliés au Wifi dans leurs maisons et ne se déconnectent pas quand ils ne se servent pas de leurs appareils branchés à longueur de temps.

Bien sûr les personnes électro sensibles sont concernées par toutes les ondes émises y compris par les antennes relais des téléphones portables.

En parcourant les différents documents à l'enquêteur par l'association Eoliennes60, je note certains éléments qui m'interpellent comme le coût du démantèlement d'une éolienne qui serait 10 fois plus cher que prévu ( de 50 000 € à 500 000 € !!)

Egalement un graphique qui indique que la production de l'éolien ne changera pas entre 2021 et 2031 restant bloqué à 7824 GWH .

Un arrêt total des éoliennes serait donc envisagé ???

Concernant les nombreuses pétitions déposées samedi 25 par l'association, je reconnais un grand professionnalisme et une grande motivation pour avoir passé autant de temps à récolter les signatures.

En rencontrant cette dame samedi lors de la permanence à Francastel où je suis allée avec notre locataire Madame Fabre, nous avons noté qu'elle soutenait le nucléaire qui même si c'est une énergie décarbonnée a également beaucoup de détracteurs et surtout ceux qui habitent à côté d'une centrale (avec de l'iode dans leur réfrigérateur au cas où...) et ceux qui s'inquiètent à juste titre du traitement des déchets.

Mr l'enquêteur nous a dit pendant notre rencontre que Mr Xavier Bertrand avait une attitude moins tranchée qu'avant sur les éoliennes mais je découvre le contraire dans le courrier envoyé le 24/09 (soit juste 3 jours avant !!!) dans lequel il renouvelle clairement son opposition au projet du Moulin Malinot.

Nous sommes donc très étonnées de découvrir ce courrier !

Mon message est un peu long mais j'espère qu'il remettra les pendules à l'heure de certains même si je peux comprendre leurs arguments recevables de leur point de vue.

Bien cordialement

M.Lucas



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent courrier je tiens, au nom de la société ENERCON, à souligner le grand intérêt que représente le projet éolien de Moulin Malinot, qui doit être réalisé sur les communes de Rotangy, Auchy-la-Montagne, Francastel et Viefvillers, et est porté par la société ENERTRAG, partenaire d'ENERCON depuis de nombreuses années.

ENERCON, société familiale fondée en 1984 en Allemagne, a implanté en 2003 son premier parc éolien en France. Aujourd'hui c'est plus de 4.000 MW de capacité qui ont été installées faisant d'ENERCON le second constructeur en part de marché de l'hexagone. A ces installations s'associent directement plus de 700 postes non délocalisables qui ont été créés dans le service, la commercialisation des éoliennes ou encore le suivi des projets. Suivant la tendance nationale, ENERCON installe depuis 2016 plus de 200 éoliennes par an en France. Afin de suivre ce développement 80 emplois non-délocalisables sont créés chaque année. (pas nécessaire)

Le projet d'implantation de onze éoliennes sur les communes ci-dessus représente la création de deux ou trois emplois directs de techniciens au sein d'ENERCON, qui seront basés dans notre base de maintenance la plus proche à Amiens.

Pour rappel, ENERCON a, au cours des quinze dernières années, ouvert vingt-neuf centres de maintenance partout en France, afin d'intervenir au plus vite sur les parcs éoliens sous notre supervision.

Comptant sur la réalisation de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués et reste à votre entière disposition si vous souhaitez nous contacter pour toute information complémentaire.



Fwd: contre tout nouveau projet de parc éolien

Bonjour,

Je suis contre tous les nouveaux projets de parcs éoliens.

Nous sommes à saturation dans notre secteur et bientôt encerclés.

Inconvénients des éoliennes :

- très laides
- bruyantes
- à l'origine de maux sur les humains et les animaux
- tueuses d'oiseaux alors que nous faisons des efforts pour éviter leur disparition
- pas écologiques
- matières rares ( d'origine étrangère )
- un montage démentiel : tonnage de béton ( alors que le sable devient rare )
- ferrailage du socle
  
- transport ( polluant ) + gêne pour les automobilistes
- un rendement de 25 % qui oblige l'utilisation de centrales à charbon ou au gaz ( exemple de l'Allemagne )
- nous coûtent chères sur notre facture d'électricité alors que nous avons le nucléaire déjà existant qui est l'énergie la moins chère de l'Europe
- pales non recyclables ou alors brûlées ( fumées )
- socle béton qui ne sera jamais enlevé ou partiellement
- pas de réserve d'argent ou dérisoire , de plus les sociétés disparaissent une fois les projets installés

Avantages :

- Aucun à part enrichir des fonds de pension étrangers

Sincères salutations.

Bernard DUMAS

15 route de Rouen

60360 Vieuvillers

PÉRIODICITÉ N° 4

Le 30 ~~septembre~~ 2021 de 17<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>  
Septembre

FIN DE LA PÉRIODICITÉ





Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

**Monsieur Jean-Louis SEVEQUE**  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Francastel  
2 Rue de l'Eglise  
60480 FRANCASTEL

Lille, le **24 SEP. 2021**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Francastel, Rotangy, Auchy-la-Montagne et Viefvillers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

**Xavier BERTRAND**

C.POMMARD  
25 rue principale  
60360 VIEFVILLERS

Viefvillers 29 septembre 2021

Objet : parc(s) éolien(s) – Parc éolien Moulin MALINOT.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Encore une fois nous voilà devant une énième enquête publique qui est censée donner la parole à tous et vous permettre ainsi de prendre la décision (la bonne) par un arrêté.

Les lois sont bien faites et les avis d'enquêtes publiques donnent enfin la parole à tous.

Mais au fait, quel est l'impact d'une enquête publique ? A la vue du dernier avis (novembre 2020), projet de Crèvecœur le Grand), on peut se poser légitimement la question du poids de la population et de certains élus, confrontés à la décision de faire ou ne pas faire ces nouvelles constructions.

Rendre des avis favorables alors que tous les indicateurs disent le contraire mais où allons-nous ? Que valons-nous ? Finalement à quoi servent ces enquêtes, une histoire de procédure certainement, de bonne conscience ?

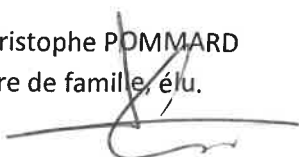
Le reste n'est que peu de choses et les considérations des habitants directement impactés passent au dernier plan au profit d'autres intérêts.

Ouvrons nos yeux (surtout la nuit !) les projets s'enchaînent, les constructions aussi. Les lois changent, le cadre avec, je veux parler des ZDE qui ont disparues qui étaient une bonne chose pour limiter ou contenir ces édifications, au profit du schéma régional (loi Grenelle II), quelle belle idée ! Les personnes étaient, il y a une dizaine d'années, favorables pour cette alternative énergétique mais pas à outrance, comme moi. Mais là je dis STOP. Avec les lois qui se succèdent, le vent tourne et les personnes s'opposent de plus en plus à ces projets.

Où se trouvent l'identité et le caractère de nos villages ? Quelle définition donne-t-on à la ruralité ? L'intérêt de venir à la campagne, de profiter des chemins de randonnées, de la faune, de ces paysages, tout cela s'estompe avec le temps. On ne parle plus d'humanisme mais d'individualisme, on ne parle plus d'intérêt commun mais d'intérêt privé.

Ces avis d'enquêtes doivent être le reflet d'une démocratie participative où tout le monde a la possibilité de s'exprimer mais ne doit en aucun subir des décisions prises au plus haut niveau. Ecoutez, regardez et faites le bon choix pour ce projet mais aussi pour tous les autres qui se trouvent en étude.

Christophe POMMARD  
Père de famille, élu.



Le 07 octobre 2021 à 20 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M onneur Jean-Louis SEVEQUE

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs,

du 06 Septembre 2021 au 07 octobre 2021

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 62 personnes (pages n°s 2 à 19).

(Y compris, registre électronique)

En outre, j'ai reçu 79 (dans 1 enveloppe blanche) ou remarques sur registre électronique lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

+ 9 documents

2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

+ 666 pétitions signées

+ 1 brochure.

Dans une enveloppe blanche.

3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

signature

Blivique

PERMANENCE N° 5  
Le 7 octobre 2011 de 17<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>.

Monsieur BOCQUET Pascal propriétaire, et Monsieur BOCQUET Thomas, l'exploitant (Rue présent) demande que l'éolienne AUI réule de 200 m vers le sud est car l'éolienne projetée va faire de l'ombre pendant plusieurs heures lors du lever du soleil à l'est sur ma parcelle.  
Par ailleurs, je vous informe que je suis contre ce projet d'éolienne.

Fontana. Mon mail n'a pas marché

Le 1<sup>er</sup> projet sur Fontantel c'était promis pour l'aménagement de la commune avec la N<sup>ve</sup> Rue qui a aussi des éoliennes

Promesse non tenue, que promet-on aujourd'hui avec cet argent d'argent de ces éoliennes n'a fait pas le bonheur

Trop serré, trop de bruit, trop de lumière STOP Merci

S/Fontana de la N<sup>ve</sup> Rue.

Nous vous remercierons d'arrêter de salir notre paysage.

Trop, c'est trop!!

S. Fontana.

FIN DE LA PERMANENCE.



# DEPARTEMENT DE L'OISE



## COMMUNE DE ROTANGY

Nombre de membres en exercice 10  
Présents : 06  
Votants : 06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 août 2021

Séance du 10 septembre 2021

Date d'affichage : 10 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix septembre à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Régis LANGLET Maire. (le lieu d'accueil de la réunion permet d'appliquer les mesures barrières dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 / ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et loi du 14 novembre 2020)

**Etaient présents :** Mme GUÉRIN Fabienne, M COUVREUR François, DEBRAY Sébastien, DESCROIX Jérôme, BREU Vincent

**Etaient absents excusés :** Melle DEGOURNAY Cléo, M. ANTROPE Sylvain, DESAYEUX Mickaël, ANTHIERENS François

M. BREU Vincent est désigné secrétaire de séance.

### **ORDRE N°5 : PROJET DU PARC ÉOLIEN « LE MOULIN MALINOT »**

M. Le Maire rappelle que l'enquête publique environnementale sur le projet de la Société ENERTRAG dénommé « Parc éolien Moulin Malinot » regroupant 11 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Rotangy, Auchy La Montagne, Francastel et Viefvillers a été reportée et se déroule actuellement (soit du 06 septembre 2021 au 07 octobre 2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité  
ÉMET UN AVIS FAVORABLE pour ce projet de développement éolien sur le territoire des  
Communes de Rotangy, Auchy La Montagne, Francastel et Viefvillers**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le 14 septembre 2021



LE MAIRE  
RÉGIS LANGLET

Le présent registre ainsi que les

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

Deux enveloppes blanches

pièces

le

à Madame la préfète de l'air

*Voir mentions de clôture en page 17.*

**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre**